

Épigraphie et histoire des cités grecques

M. Denis KNOEPFLER, membre de l'Institut
(Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur

COURS : « ATHÈNES HELLÉNISTIQUE » (1^{re} PARTIE) : NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS
SUR L'HISTOIRE, LES INSTITUTIONS ET LES CULTES DE LA CITÉ

Même à l'époque hellénistique, c'est-à-dire à partir de l'expansion macédonienne et encore après la mainmise romaine sur la Grèce continentale, Athènes ne cesse d'occuper une place importante dans le réseau des relations politiques, diplomatiques et commerciales du monde méditerranéen ; sa position reste même centrale sur le plan culturel – malgré la concurrence des capitales royales – notamment dans le domaine de la philosophie, du théâtre et des arts plastiques. Après avoir été un peu négligée au profit de l'étude des périodes antérieures réputées plus brillantes, son histoire retient aujourd'hui l'attention d'un nombre croissant de chercheurs, attirés vers ce sujet par une riche documentation couvrant les trois siècles qui vont de l'avènement d'Alexandre (336) à la victoire d'Octave à Actium (31 av. J.-C.).

En complément du cours sur « Athènes hellénistique » (1^{re} partie), un séminaire, également hebdomadaire a été consacré à la lecture d'inscriptions attiques ou en rapport avec Athènes à la haute époque hellénistique.

**Un siècle de recherche, de W.S. Ferguson, *Hellenistic Athens*,
à Chr. Habicht, *Athènes hellénistique***

Une raison plus particulière de faire d'*Athènes hellénistique* l'objet du cours de cette année – et des prochaines aussi – est que l'an 2010 marquait le 10^e anniversaire de la parution aux Belles Lettres du livre de l'historien allemand Christian Habicht dans sa version française, due essentiellement à Martine Knoepfler-Buchet. Il ne s'agissait pas seulement de rendre hommage à la mémoire de la traductrice décédée en 2009, mais aussi et surtout d'établir le bilan de ce qui a été fait dans cet intervalle, ponctué par la publication d'une édition française revue et augmentée (2006). C'est l'édition qui, aujourd'hui, fait autorité même en dehors de l'espace

francophone, puisqu'elle n'a son équivalent en aucune autre langue. Elle devrait déjà, pourtant, faire l'objet d'une révision, car on ne cesse de travailler sur ce thème en France comme à l'étranger et d'abord en Grèce même, sur la base de nouveaux documents surgis au hasard des fouilles et des chantiers de construction. Beaucoup de ces inscriptions, certes, demeurent inédites (et certaines depuis longtemps déjà) mais il n'est pas interdit d'espérer que l'invitation lancée aux futurs éditeurs à présenter telle pièce de leur butin épigraphique dans le cadre de cette série de leçons portera quelques fruits. Le travail des historiens, toutefois, ne se nourrit pas seulement de documents inédits ou fraîchement publiés : c'est d'abord une réflexion critique sur les très nombreuses inscriptions déjà connues mais pas toujours correctement interprétées ou même restituées.

Dans une première leçon, le professeur a traité de la genèse du livre de Habicht, montrant comment cet historien de nationalité allemande mais établi à Princeton depuis 1973 a été amené à envisager une nouvelle synthèse historique destinée à remplacer celle, classique (et très bientôt centenaire !), de l'Américain William Scott Ferguson, *Hellenistic Athens. An Historical Essay* (Cambridge, Mass., 1911, ouvrage réimprimé en 1974). La rédaction d'un tel livre impliquait des connaissances et des curiosités que, de toute évidence, peu de savants possédaient alors au même degré ; et Habicht se prépara à cette tâche par une longue série d'études préliminaires. Si l'ouvrage de Ferguson a donc été détrôné comme manuel de référence, il fait partie de ces grands livres d'histoire qui, tout en vieillissant irrémédiablement, ne cessent jamais d'être intéressants, parce que au-delà des erreurs chronologiques, des hypothèses devenues caduques, des opinions entachées d'anachronisme et d'abord, des insuffisances de l'information, ils offrent une vision originale de la période considérée. L'ouvrage était fondé au surplus sur une large bibliographie internationale, échappant ainsi à la prison dorée où les (jeunes) chercheurs anglo-saxons sont désormais encouragés à se laisser enfermer. Ferguson confessait cependant ignorer la langue russe, ce qui lui rendit malaisé l'accès à la dissertation – parue à Saint-Pétersbourg en 1898 – de l'historien Sergius A. Zebelev, intitulée (en traduction) *Sur l'histoire athénienne entre 229 et 31 avant J.-C.*, ouvrage fondamental (encore que très peu répandu) pour les deux derniers tiers de la période hellénistique. Pour la période antérieure – ou haute époque hellénistique –, Ferguson pouvait s'appuyer sur le travail de l'historien italien Gaetano De Sanctis, *Contributi alla storia ateniese della Guerra Lamiaca alla Guerra Cremonidea* (publié en 1893), mémoire d'une soixantaine de pages consacré à la période 322-262. Autrement dit, il y avait entre les deux phases prises en considération un écart chronologique d'environ trente ans, soit les années 262-229 : de fait, il s'agit d'une période particulièrement obscure de l'histoire hellénistique, espèce de trou noir résultant du naufrage à peu près complet de l'historiographie du III^e siècle. Heureusement, Ferguson était parmi les mieux placés pour pouvoir combler cette lacune, car il avait alors une très bonne connaissance de l'épigraphie attique. Et il continua à travailler dans ce domaine jusqu'à la fin de sa vie, comme De Sanctis d'ailleurs, tandis que Zebelev, né comme eux vers 1870, cessait dès avant la révolution de 1917 et sa propre conversion à l'idéologie soviétique, de se mêler d'histoire athénienne. De Sanctis († 1957) et

Ferguson († 1955) furent souvent en désaccord – ainsi, dans les années 1930 encore, sur la tyrannie de Lacharès) – mais ces controverses conservent aujourd’hui encore leur intérêt, car elles sont à l’origine de bien des positions actuelles. En pleine Seconde Guerre mondiale, la communauté scientifique internationale rendit hommage à l’historien américain dans un recueil publié sous le titre *Athenian Studies Ferguson* (1940, réimprimé en 1973), tandis que les mémoires du savant italien étaient réédités après sa mort dans une série de *Studi Minori*.

Nul ne saurait contester la place éminente occupée dans l’historiographie moderne par *Hellenistic Athens*, ouvrage resté longtemps sans rival. Pour la première fois, en effet, un historien avait eu le courage d’affronter un sujet hérissé de difficultés – car fondé sur une documentation terriblement dispersée – et, à première vue, peu attrayant, puisqu’il s’agissait de traiter de l’histoire d’Athènes entre ces deux capitulations retentissantes que furent la défaite face aux Macédoniens en 322 et la défaite face aux Romains en 86 avant J.-C. Faisant fi des préjugés et des dédains à l’égard d’une période tenue *a priori* pour décadente, il la jugea digne en elle-même du plus grand intérêt, et pas seulement à titre de prolongation de l’âge classique. On comprend donc mieux que le manuel de Ferguson soit demeuré très longtemps, sinon irremplaçable, du moins difficile à remplacer. Il semble bien que personne n’ait songé sérieusement à récrire une histoire d’Athènes hellénistique tant que l’auteur fut vivant, c’est-à-dire jusqu’au milieu des années cinquante. Pourtant, en ce milieu du xx^e siècle, l’activité scientifique ne faiblissait pas, bien au contraire. À Athènes même, les fouilles américaines avaient repris de plus belle. Chaque année apportait son lot d’inscriptions nouvelles, que publiait très diligemment, dans *Hesperia*, périodique spécialement dévolu à ces fouilles, divers épigraphistes – en particulier B.D. Meritt, professeur à l’Institute for Advanced Study de Princeton – qui s’acharnaient, dans le sillage de Ferguson, à établir une chronologie plus sûre et plus précise de l’histoire du III^e siècle av. J.-C. Mais faisait sans doute défaut parmi eux le savant capable tout à la fois de porter un jugement critique sur cette masse de documents et d’œuvrer dans tous les champs de la recherche historique. Les années 1950-1970 virent néanmoins paraître des études importantes sur tel ou tel aspect de l’histoire ou des institutions de l’Athènes hellénistique (ainsi celle de F.W. Mitchel sur la période dite lycurguénne, entre 338-323, qui avait été laissée de côté par Ferguson ; ou l’*Histoire de l’éphébie attique* de Chr. Pélékidis). En dehors de la ville d’Athènes, l’archéologue et épigraphiste Vassilis Pétrakos se faisait bientôt connaître par son activité aux frontières de l’Attique, à Rhamnonte et à Oropos, deux sites très importants dont il devait procurer, au terme d’un long travail, le corpus épigraphique à peu près complet (1997-1999).

Le tournant, en fait, a été provoqué au début des années 1970 par la trouvaille dans les fouilles de l’Agora d’un document véritablement exceptionnel, le long décret pour Kallias de Sphettos, qui apportait une lumière neuve sur un événement historique majeur, le soulèvement d’Athènes contre la domination du roi Démétrios Poliorkète. La publication de cette inscription fut assurée en 1978 par l’archéologue américain T. Leslie Shear, sous la forme d’une substantielle monographie intitulée *Kallias of Sphettos and the Revolt of Athens*. Mais on savait dès alors que la chronologie des

événements proposée par l'éditeur faisait l'objet d'une révision critique par les soins de Christian Habicht à Princeton. De fait, dès 1979, cet historien fit paraître sous le titre *Untersuchungen zur politischen Geschichte Athens im dritten Jahrhundert vor Christus* une étude où il montrait, de façon décisive, que l'événement ne datait pas de 286 mais déjà de l'année précédente, 287, ce qui entraînait toute une série de conséquences pour l'histoire de la cité après sa libération. Ce livre donnait donc un terrible « coup de vieux » au vénérable manuel de Ferguson. C'est dans ce contexte que le professeur Habicht conçut l'idée d'une refonte de l'histoire d'Athènes hellénistique (projet dûment annoncé dès 1979). Âgé alors d'une cinquantaine d'années, il se trouvait dans les meilleures conditions possibles pour mener à bien une telle entreprise, ayant succédé en 1973 à l'épigraphiste B.D. Meritt comme membre permanent de l'Institute for Advanced Study, où avait été réunie par son prédécesseur une très importante collection d'estampages des inscriptions trouvées dans les fouilles de l'Agora et ailleurs en Attique. Sans être lui-même un épigraphiste de chantier, Habicht était déjà alors parfaitement à l'aise dans le champ de l'épigraphie attique. Tout récemment, dans une conférence tenue à Athènes, il a fait, avec simplicité et humour, le récit de ses premiers contacts avec cette discipline : *How I came to Greek Epigraphy*. On y verra comment, en très peu d'années, aux alentours de 1957, à l'âge de trente ans, il réussit le tour de force de publier tour à tour une thèse qui, sous le titre *Gottmenschentum und griechische Städte* (rééditée en 1970), est rapidement devenue un classique des études sur l'Antiquité, puis une inscription d'Olympie d'un intérêt considérable sur les rapports de la Confédération acarnanienne avec la cité d'Anaktorion, jusque-là seule propriétaire du sanctuaire d'Actium, enfin un gros mémoire sur les décrets trouvés dans les fouilles allemandes de l'Héraion de Samos. Et les premiers contacts avec l'épigraphie attique n'allèrent pas tarder à avoir lieu, puisqu'il eut, en 1960, l'opportunité de passer une année à Athènes. C'est alors qu'il se vit confier par ses compatriotes l'édition de trois inscriptions publiques découvertes en remploi sur le site du cimetière du Céramique : deux documents éphébiques des années 330 et surtout un beau décret honorant, en l'an 188/7, l'hipparque, qui se trouvait être cette année-là un personnage ayant joué un rôle historique considérable. Simultanément, il s'intéressait à une inscription peu banale, qui venait d'être apportée au musée épigraphique depuis son lieu de trouvaille, la ville de Trézène en Argolide, le prétendu décret de Thémistocle à la veille de la bataille de Salamine (en 480 av. J.-C.), document dont il démontrait dès 1962 – avec d'autres certes, mais de façon décisive – le caractère inauthentique ; en séance de séminaire, on est revenu sur la date, les principales caractéristiques et avant tout sur le texte, ou une partie du texte, de cette inscription publiée il y a exactement cinquante ans (la nouvelle restitution proposée pour la ligne 10 par le professeur a fait l'objet d'une communication académique qui sera recensée dans le prochain rapport).

Depuis cette époque, Habicht n'a plus cessé de s'intéresser à l'histoire d'Athènes. Mais c'est seulement à partir de son installation en Amérique qu'il en a fait son cheval de bataille ; dans l'intervalle, il travailla sur l'Asie Mineure, publiant en 1969 le monumental recueil des inscriptions de l'Asklépieion de Pergame ; trois ans auparavant il avait commencé à contribuer à l'épigraphie de la Thessalie,

comme en témoigne un récent colloque tenu à Volo en son honneur. De fait, l'histoire de la Thessalie hellénistique le ramenait parfois vers Athènes (ou l'inverse) : on en a la preuve dans un article de 1976, (« *Ehrung eines thessalischen Politikers in Athen* »), repris en 1994 dans le recueil intitulé *Athen in hellenistischer Zeit* (à ne pas confondre avec la synthèse parue l'année suivante). Dans ce recueil, on relèvera que si la presque totalité des articles sont l'œuvre du seul Habicht, l'un, publié d'abord en 1991, a été rédigé en collaboration avec Stephen Tracy. Le fait n'est pas anodin, car cet épigraphiste américain s'est signalé depuis vingt ans par une méthode novatrice en matière de paléographie : l'identification des mains de graveurs ou du moins de leurs ateliers, ce qui rend possibles des rapprochements inattendus, d'une portée chronologique et historique parfois considérable. Tracy est l'auteur de plusieurs volumes d'une assez grande technicité – en dépit de titres très généraux (ainsi *Athenian Democracy in Transition* (1995) – sur les lapicides de la période 340-290). Il y a là une source de renouvellement, dont l'intérêt a été d'emblée proclamé par Habicht et défendu contre certaines attaques.

Enfin, il convenait de dire un mot des traductions du livre de Habicht. En 1997, deux ans après la publication de l'original allemand à Munich sous le titre *Athen. Geschichte der Stadt in hellenistischer Zeit*, cet ouvrage était en effet publié à Harvard dans une version américaine intitulée *Athens from Alexander to Antony*, œuvre de M^{me} Deborah Lucas Schneider. Cette traduction est sans doute la version actuellement la plus répandue de l'ouvrage en question ; mais elle se borne à enregistrer quelques rectifications mineures suggérées par l'auteur ou par la traductrice, sans complément d'aucune sorte. Il en va de même de la traduction donnée en grec moderne par Y. Kilis (1998) et aussi, selon toute apparence, de la traduction russe parue la même année à Saint-Petersbourg (*non vidimus*), soit un siècle exactement après l'étude si méritoire de Zebelev. Reste la version française. Il n'a pas paru inutile de rappeler comment une telle traduction – loin d'être le produit d'une génération en quelque sorte spontanée – a pu voir le jour. Entreprise dès l'hiver 1995-96 à l'initiative du professeur, qui en a assuré la publication chez un éditeur parisien, elle a représenté un travail long et parfois ardu impliquant aussi, à chaque pas, une collaboration des plus étroites avec l'auteur. Chr. Habicht a joué lui-même un rôle important dans cette entreprise, suggérant des corrections de fond et de forme, tandis que, de leur côté, les traducteurs pouvaient lui indiquer, ici et là, un problème que la traduction mettait en évidence. D'autre part, si *Athènes hellénistique* rencontra un très bon accueil dès sa sortie de presse, il fallut redoubler d'efforts après qu'un incendie, en 2002, eut ravagé le stock des éditions Les Belles Lettres. Une réédition immédiate de toute la collection *L'Histoire* (dirigée alors encore par le regretté Pierre Vidal-Naquet) n'était pas à l'ordre du jour, la maison d'édition ayant d'autres priorités. Peu d'années après naquit l'idée de procurer une édition corrigée et augmentée. L'auteur lui-même hésitait toutefois à se lancer dans une telle opération, accaparé qu'il était par d'autres travaux, en rapport notamment avec la riche épigraphie de l'île de Cos. Mais en 2004, il se laissa convaincre de fournir aux auteurs de la version française des éléments nouveaux pour les notes et la bibliographie. C'est ainsi que put paraître, début

2006, la nouvelle édition qui essayait de tenir compte des apports de la recherche depuis la fin du siècle précédent. Cette mise à jour n'a pas son équivalent dans d'autres langues, pas même en allemand, et Chr. Habicht a tenu à signaler la chose tout récemment, en évoquant sa carrière d'épigraphe (chez A.P. Matthaiou, *Attika Epigraphika*, Athènes 2009, p. 44-45). Aussi rendra-t-on à ce grand savant un hommage tout à fait conforme à son attente en mentionnant discrètement le nom de la traductrice, qui mérite pleinement de rester associée à l'aventure intellectuelle qu'a représentée la production de cet ouvrage de référence.

Le tournant de 335 ; la récupération de l'Oropie et la réforme de l'éphébie

Il y a divergence chez les spécialistes sur le moment qu'il convient de retenir comme point de départ, à Athènes, de l'époque hellénistique. Si Habicht la fait commencer dès 338 avec la défaite de Chéronée, Ferguson préférerait opter pour la césure de la guerre lamiaque consécutive à la mort d'Alexandre (323), tandis qu'un jeune historien allemand, Boris Dreyer, a défendu naguère (1999) l'idée un peu provocatrice que la période classique tardive (*spätklassisch*) se prolongerait en réalité jusqu'en 229. Il paraît toutefois plus raisonnable d'en rester, globalement, à l'opinion commune, qui place le tournant dans le dernier tiers du IV^e s., tout en rejetant comme insuffisamment fondées les deux dates jusqu'ici privilégiées. On a montré en effet toute l'importance qu'il convient d'attribuer aujourd'hui, sur la base des travaux du professeur lui-même, au tournant de 335, dans la mesure où la récupération inattendue de l'Oropie à cette date seulement – et non pas déjà au lendemain de Chéronée comme on l'a pensé jusqu'à la fin du XX^e s. – a entraîné une espèce de renouveau, avec la réforme de l'éphébie notamment et d'autres mesures attribuables à Lycurque (dont l'activité avant 335 paraît avoir été très réduite). En contrepartie, le fait que l'Oropie ait été un cadeau d'Alexandre (et non pas de Philippe) explique mieux que les Athéniens soient demeurés fidèles au Conquérant pendant la plus grande partie de son règne (jusqu'à la proclamation de l'édit de 324 sur le retour des réfugiés, qui pouvait signifier la fin de leur domination non seulement sur Samos mais aussi sur Oropos). C'est donc une nouvelle période qui commence en 335, avec ce premier cas d'intervention d'un souverain étranger dans les affaires de la cité, qui est la marque même de l'époque hellénistique. Chemin faisant, on a repris l'examen de quelques documents. Ainsi les deux fragments retrouvés sur l'Acropole d'un traité d'alliance entre le roi Philippe et ses alliés grecs, inscription que l'on date communément de 337. Tout récemment, un spécialiste de l'histoire de ce roi, I. Worthington (*Studies P.J. Rhodes*, 2009) a voulu identifier ce document avec le traité bilatéral prétendument conclu entre Philippe II et Athènes juste après Chéronée. Mais cette thèse est peu admissible, parce qu'en réalité il n'y eut pas de traité d'alliance en 338, seulement une paix (*eirènè*) ménagée sur le champ de bataille par l'orateur Démade.

L'appellation « époque de Lycurque », usuelle pour désigner les années allant de 338 à 323, semble de prime abord s'opposer à l'idée que 335 ait pu marquer une césure. Mais à y regarder de près, on constate que Lycurque n'a été réellement un

des inspirateurs de la politique athénienne qu'à partir de 336, et, même alors, son rôle ne doit pas être surestimé par rapport à d'autres hommes politiques athéniens, notamment Démade, l'artisan de la récupération de l'Oropie en 335 (ainsi, dans la série des décrets récemment réunis par St. Lambert autour du thème de l'activité théâtrale, aucun n'est antérieur à 332/1). La tendance des modernes à tout mettre sur le compte de Lycurgue vient du reste de faire l'objet d'une critique largement justifiée de l'historien français Patrice Brun (2005), même s'il faut tenir compte du fait que son activité législative ait pu se réaliser assez souvent par l'intermédiaire de ses amis. D'autre part, comme l'a montré naguère l'historienne turinoise Enrica Culasso Gastaldi, le mythe de l'influence toute puissante de Lycurgue – en particulier dans son opposition à Alexandre – a été forgé très tôt, dès 307, moins de vingt ans après sa mort (décret de Stratoklès, connu en deux versions). Il ne faut donc pas se laisser tromper par l'expression « époque lycurguénne », généralisation commode mais en partie fallacieuse, dans la mesure où, justement, elle masque complètement le tournant de 335, résultant à la fois de la destruction de Thèbes et de l'annexion d'Oropie en cette année-là précisément car « c'est bien en 335 et non en 338 que l'Oropie revint dans le giron athénien : la démonstration de D. Knoepfler est suffisamment éloquente pour que l'on se dispense d'y revenir » (P. Brun, *loc. cit.*, 2005). Et c'est en 335, pas en 338, qu'il faut également faire commencer la période de douze ans, la *duodékattia*, où l'orateur Démade régna en maître à la tribune jusqu'à sa condamnation en 323 dans l'affaire d'Harpale.

La plus importante des réformes à mettre en relation avec le renouveau d'Athènes après 335, c'est à coup sûr celle de l'éphébie, dont on a rappelé la nature et l'esprit. Contrairement à une opinion encore très répandue, en effet, aucune inscription n'autorise à la dater de 336/5 : elle n'est opérationnelle qu'à partir de l'année archontale 334/3 (Ktésiklès), ce qui donne toute latitude pour en fixer le véritable moment à l'automne 335, au lendemain de la récupération de l'Oropie, dans une atmosphère de confiance retrouvée en l'avenir sous la haute suzeraineté du jeune roi de Macédoine. On comprend dès lors beaucoup mieux l'empressement – qui se manifeste à travers plusieurs documents célèbres (dont l'examen n'a pas été repris) – avec lequel les Athéniens tinrent à prendre aussitôt possession de ce nouveau territoire. Le statut exact de celui-ci n'en est pas moins assez obscur, car, d'une part, Oropos ne fut pas intégré à l'espace civique de l'Attique, avec la création d'un nouveau dème ; d'autre part, il n'y eut pas non plus de clérouquie, c'est-à-dire d'installation de colons-soldats disposant d'un lot de terre (*klèros*) à titre individuel, comme cela s'était produit une génération plus tôt à Samos. Il ressort clairement, cependant, d'un discours de l'orateur Hypéride vers 330 que la mainmise athénienne fut totale, une portion non négligeable du territoire étant déclarée « sacrée », *hiéra* ; par ailleurs, la région montagneuse de l'Oropie, *ta orè ta en Orópô*, fut répartie entre les dix tribus de l'État athénien, groupées par paire. Or c'est justement à la suite de ce partage qu'était né le conflit dont on a l'écho dans le *Pour Euxénippe* d'Hypéride (V 16), car le dieu aurait été lésé du fait que l'une des collines attribuée à deux de ces *phulai*, l'Akamantide et l'Hippothontide, était en réalité partie intégrante du domaine sacré, donc intouchable. Conflit

d'intérêt, donc, qui mettait aux prises la cité elle-même et une divinité locale. Une grande inscription, malheureusement très mutilée, se rapporte visiblement à cette affaire (*SEG XXXVII 10* = Walbank, *Athenian Agora XIX L13*), car il est là question d'un bornage de terres, densément boisées au vu du vocabulaire, appartenant à deux tribus athéniennes, l'Aigéïde et l'Aiantide. Toutefois, contre l'opinion la plus commune (chez N. Papazarkadas encore, auteur d'une précieuse réédition de la pierre), qui situe ce bornage très peu de temps avant le conflit, on peut faire valoir plusieurs arguments en faveur d'une datation nettement plus haute : en fait, c'est à la première réoccupation de l'Oropie par Athènes, entre 371 et 366, que devait remonter cet *horismos* de référence pour toutes les tribus.

Il restait à examiner la question de la *Néa* (*chôra*), ce « nouveau territoire » qui était connu depuis longtemps comme source de revenus par la célèbre « Loi des Petites Panathénées » datable du début de l'époque de Lycurgue, puisque L. Robert eut le très grand mérite – sur la base du fragment donnant le haut de la stèle, publié en 1959 – de montrer que ce territoire ne faisait qu'un avec l'Oropie récupérée en 338 (ou plus exactement, on le sait maintenant, 335). En séminaire, on a repris l'examen du fragment A qui fournit des indices sur la date (sans doute 335/4, archontat d'Euainétos) et livre des indications très précieuses sur les ressources du nouveau territoire : Robert avait déjà su identifier la *pentékostè* mentionnée dans ce texte à une taxe du cinquantième prélevée sur le trafic des marchandises à travers l'Oropie. Mais comment faut-il entendre, quelques lignes plus haut, la remarquable expression *kata diklèrian* utilisée à propos d'une location, *misthòsis* ? La traduction « en deux lots » n'est certainement pas correcte, comme l'a vu P. Williams (cf. *Bull. épigr.*, 2009, 174) ; cependant, l'idée d'une division en dix est tout aussi arbitraire : dans la *diklèria* il convient, selon le professeur, de reconnaître le système même appliqué au partage des terres boisées de l'Oropie, à savoir la constitution de parts formées de deux lots, puisque les tribus étaient appariées deux à deux ; quant à la *misthòsis* de ces lots, elle porterait seulement sur l'exploitation du bois et plus précisément sur la résine, une des richesses principales de l'arrière-pays aujourd'hui encore occupée par une forêt de pins, ce qui rendrait compte des lettres $\Delta\text{A}(\text{I})\Delta\text{O}\Sigma$ demeurées énigmatiques. Par ailleurs, dans le fragment B, texte capital, très souvent reproduit mais encore susceptible d'améliorations, on a montré qu'aux lignes 26-27 les deux restitutions adoptées successivement doivent être l'une et l'autre rejetées au profit d'un nouveau supplément dont la portée institutionnelle pourrait être considérable.

Samos et Oropos : le destin croisé de deux populations soumises à Athènes

Contrairement à ce que l'on écrit souvent aujourd'hui sur la foi d'une affirmation mal fondée de Pausanias, le roi Philippe de Macédoine fut très loin, en 338, de priver Athènes de toutes les pièces de son empire maritime : outre leurs clérouquies de Skyros, Lemnos et Imbros, les Athéniens conservèrent leur souveraineté sur Délos dont la population, pourtant, avait été en conflit avec eux peu auparavant. Même leur mainmise récente sur Samos ne fut apparemment pas contestée par Philippe ;

et Alexandre ne fit rien en faveur des expatriés samiens, du moins pas avant la fin de son règne. Cette passivité du pouvoir macédonien s'explique sans doute par la difficulté qu'il y aurait eu à déloger de force les milliers de colons athéniens installés dans l'île. L'importance de cette implantation ressort clairement, en effet, d'une inscription publiée en 1997 seulement par Kl. Hallof et Chr. Habicht, qui recense l'effectif des autorités athéniennes à Samos vers 345, avec un conseil de 250 membres (au lieu de 500 dans la métropole) : Samos était alors, et demeura jusqu'en 322, comme une seconde Athènes. Comment rendre compte d'une colonisation aussi massive ? Chose curieuse, qui tient au fait que les sources historiographiques anciennes sont muettes là-dessus, les modernes paraissent avoir été insensibles à la coïncidence pourtant frappante entre la perte d'Oropos par Athènes en 366 du fait des Thébains et sa mainmise sur Samos à l'automne de cette même année, en réaction aux prétentions de ces mêmes Thébains pour étendre leur hégémonie vers la mer Égée. On peut se demander alors si, entre ces deux territoires annexés, il n'y aurait pas d'autres interférences. Un texte en tout cas associe les noms de Samos et d'Oropos ; c'est l'ordonnance, *diagramma*, qu'en 318, au nom des deux rois successeurs d'Alexandre, le nouveau régent, Polyperchon, adresse à toutes les cités de Grèce propre : « Qu'il en soit comme sous Philippe et sous Alexandre, si ce n'est que les Oropiens auront Oropos, *Orôpon de Orôpious ekhein*, comme c'est le cas aujourd'hui. Nous donnons d'autre part l'île de Samos aux Athéniens, *Samon de didomen Athênaiois*, puisque Philippe notre père la leur avait donnée » (Diodore, XVIII, 56, 3). Les deux possessions avaient été perdues par Athènes au lendemain de sa révolte contre le pouvoir macédonien (323-322). Les clérouques de Samos avaient dû rentrer à Athènes, tandis que les Samiens dispersés dans le monde grec pouvaient, grâce à un édit promulgué par Alexandre peu avant sa mort, retourner dans leur patrie. Dans le cas d'Oropos, il avait dû se produire à peu près la même chose, sauf que, dans ce territoire contigu à l'Attique, la mainmise athénienne avait été non seulement tolérée, mais – selon nous – voulue par Alexandre en 335. On se serait donc attendu à ce que Polyperchon confirmât les droits des Athéniens sur l'Oropie et invalidât leurs prétentions sur Samos. S'il fit exactement le contraire, c'est qu'il ne lui coûtait rien de restituer à Athènes une île lointaine sur laquelle il n'avait aucune prise militaire, tandis qu'il redoutait de créer des troubles en Béotie en modifiant le statut d'autonomie reconnu en 322/1 aux Oropiens par la volonté du régent Antipatros, père de son adversaire, le jeune Cassandre !

Dans la décision des Athéniens de prendre les armes en 323, la crainte de voir ces deux territoires leur échapper avait dû peser lourdement. Dans le cas de Samos, plusieurs inscriptions sont venues éclairer l'action diplomatique, puis militaire, menée par certains Samiens – jusque dans l'entourage d'Alexandre – pour préparer le retour de la population indigène dans l'île. Si donc l'existence d'un « *lobby* » samien ne fait pas de doute, on ne sait rien, en revanche, d'un « *lobby* » oropien, au point que l'importance de la question d'Oropos a été largement méconnue. Certes, Alexandre avait peut-être tenu à stipuler que les Oropiens ne méritaient pas plus d'égards que les exilés thébains chassés de chez eux en 335. Mais de même qu'en 323 les Béotiens craignaient un retour en force des Thébains, les Athéniens

pouvaient redouter une rentrée massive des Oropiens sur leur terre, d'autant plus que ceux-ci devaient séjourner tout près de là, à Érétrie. De fait, on a pu mettre en évidence divers indices qui rendent probable que les gens d'Érétrie furent soucieux d'appuyer leurs anciens colons. Cette cité refusa de se joindre au mouvement d'insurrection contre le pouvoir macédonien. Et la défaite athénienne entraîna l'effet escompté, le retour d'Oropos à l'indépendance.

Ces pertes territoriales furent pour Athènes aussi graves que le sort fait à leur flotte de guerre, objet de tous les soins des hommes politiques athéniens, et très particulièrement de Lycurgue, comme en témoignent quelques décrets intégrés dans les inventaires de la marine : ainsi celui de Lycurgue et de son collègue Aristonikos en 335/4 (à mettre en relation avec la récupération d'Oropos) et surtout le décret proposé par Képhosphôn, enjoignant au peuple de réaliser sans tarder le projet d'envoyer une colonie, *apoikia*, dans la mer Adriatique, *eis ton Adrian*, et cela pour assurer à l'avenir la sécurité de l'acheminement du grain, la *sitopompeia*, sans craindre l'action des Tyrsèness (*phulakè épi Tursènous*), les pirates étrusques. On s'est demandé s'il n'y aurait pas une réminiscence de cette expédition lointaine dans le recueil épistolaire d'Alciphron, sophiste du II^e s. de notre ère, qui reproduit des lettres censées émaner d'Athéniens de la fin du IV^e s., avec l'annonce qu'une flotte va être envoyée par Athènes pour combattre au-delà des frontières, *eis tèn huperorian*, l'envoi des deux navires sacrés, la *Paralos* et la *Salaminia* en mission exploratoire, le recrutement des équipages (I 14). Mais le quotidien de la flotte était fait d'opérations de routine, notamment dans les eaux samiennes. On a montré à ce propos qu'il était abusif d'induire d'un incident rapporté par Arrien ([I 20] lors des combats livrés en 334 pour la possession de la côte de l'Asie Mineure) que les Athéniens de Samos auraient trahi la confiance d'Alexandre au profit de la flotte perse (voir *Décrets érétriens*, p. 384 sq.). La suite du récit prouve au contraire que le roi tint à conserver une escadre de vingt trières athéniennes, dont il est arbitraire de faire des otages entre ses mains. En 323, au début de la guerre lamiaque, la flotte athénienne, forte de 400 trières, avait encore les coudées franches dans l'Égée, comme l'attestent les incidents survenus à Samos au témoignage, cette fois, du décret samien voté vers 319 en l'honneur d'Antiléon de Chalcis, inscription récemment augmentée de nouveaux fragments (qui permettent d'établir, selon le professeur, que c'est à titre posthume que le personnage reçut le privilège d'une statue). Le désastre ne survint qu'à l'été 322 quand, par trois fois, elle livra bataille aux Macédoniens et fut battue. Une page de l'histoire d'Athènes était définitivement tournée.

Un philosophe à la tête de la cité : dix ans de paix et de servitude (317-307)

On passera rapidement ici sur les années immédiatement postérieures à la défaite de 322, qui ont fait, après la synthèse générale de Habicht, l'objet du petit livre d'E. Poddigue, *Nel segno di Antipatro* (2002). Parmi le très grand nombre de citoyens privés de droits politiques par la constitution censitaire (plus de la moitié du corps civique) devaient se trouver bien des Athéniens ayant perdu leurs biens à Oropos et à Samos. On observe en revanche de plus en plus clairement que le

fonctionnement même des organes démocratiques ne fut pas affecté par cette révolution ; c'est ce qui ressort de l'étude de Poddighe et aussi d'un article de l'historien anglais Graham Oliver sur l'activité de l'*ekklèsia* entre 322 et 318. Il est vrai que la plupart des décrets de cette époque sont de simples octrois de *politeia*. On a rappelé toutefois l'existence d'un décret intéressant relatif à l'aménagement du Pirée, décret proposé par le célèbre orateur Démade l'année précédant sa mort violente (319), alors que le poète Archédikos, autre personnage d'un certain relief, exerçait la fonction d'*anagrapheus*, spécifique de ces années d'oligarchie. Du bref intermède démocratique des années 319-317, il a été peu question, faute d'éléments réellement nouveaux à ajouter au dossier. On a cependant fait voir que le renversement de régime opéré à Athènes suite au *diagramma* de Polyperchon dut se produire en d'autres cités, notamment en Eubée, selon le témoignage d'un document d'Érétrie, dont la datation et l'interprétation ont fait l'objet d'une nouvelle étude (*Décrets érétriens*, n° VIII).

L'aspect singulier du cas athénien, c'est bien plutôt la manière dont cette phase démocratique a elle-même donné naissance à une période de pouvoir personnel exercé par un philosophe de l'École d'Aristote sous le protectorat du prince et bientôt roi Cassandre. La fascination qu'a exercée, dès l'Antiquité, auprès de certains intellectuels, la personne de Démétrios de Phalère peut s'expliquer par le relatif succès de ses réformes et la variété de ses aptitudes, y compris comme conseiller du premier Ptolémée à Alexandrie. Cicéron – tout comme Diodore (XVIII 74) et Strabon (IX 1, 20) à la même époque – voyait en lui un modèle d'*humanitas* (Lois II. 66), tandis que des anecdotes recueillies par des auteurs plus tardifs – comme Athénée et Diogène Laërce – le montraient sous un jour moins favorable. De son vivant, il eut des adversaires résolus qui, tel le neveu de Démosthène, Démocharès de Leukonoè, le regardaient comme un tyran à la solde de l'occupant (cf. Pausanias, I 24). Le seul fait assuré, c'est qu'il réussit à gouverner Athènes dix ans durant, de manière autoritaire mais sans violence apparente, lui assurant une période de tranquillité, même si cette paix ne doit pas masquer les échecs subis par la cité sur le plan de la politique extérieure. Un problème toujours débattu chez les modernes, et encore dans une récente monographie consacrée à cette période (L. O'Sullivan, *Demetrios of Phaleron*, 2009), est celui de la nature des pouvoirs exercés par Démétrios pour réaliser ses réformes. Jusqu'à une date récente, on a cru pouvoir s'appuyer sur une inscription d'Éleusis honorant le stratège Démétrios fils de Phanistratos de Phalère, pour défendre l'idée que le disciple d'Aristote avait dû revêtir cette haute magistrature civile et militaire. Mais il a été démontré par St. Tracy que cette base de statue émanant des soldats en garnison à Éleusis ne pouvait pas être antérieure au milieu du III^e s, et qu'elle concernait en réalité le petit-fils homonyme du philosophe. Une autre base, provenant du dème de Sphettos, portait très certainement une des très nombreuses statues équestres de bronze érigées en son honneur ; mais le personnage y apparaît sans aucun titre ! Diodore, quant à lui, le qualifie simplement d'*épimlètès tès poléôs*, de préposé à la direction des affaires. Aussi bien des érudits ont-ils été tentés de restituer ce titre dans la partie perdue du décret du dème d'Aixônè honorant Démétrios. Mais la disposition *stoichédon* du document

impose un supplément plus long, qui ne paraît pouvoir être que *nomothètes* (St. Dow, 1943) : c'est donc au titre de nomothète que l'homme de Phalère aurait bénéficié d'une position privilégiée dans l'État pour produire « un grand nombre de belles lois » (*nomous ethèken kalous kai sumphérontas*, dit le décret) ; d'où aussi le mot ironique de l'historien Douris de Samos, brocardant Démétrios pour « sa vie dérégulée », *anomothétetos bios* !

Aucun de ces *nomoi*, toutefois, n'est parvenu jusqu'à nous. On ne connaît guère que la teneur de sa loi somptuaire, réduisant drastiquement le luxe des Athéniens en matière de funérailles. Le témoignage très précis de Cicéron sur le changement opéré dans les monuments funéraires s'est trouvé confirmé par l'archéologie, avec la disparition totale à la fin du IV^e s. des grandes stèles attiques à relief au profit de plaques beaucoup plus simples et surtout de colonnettes uniformes. Les conséquences d'un tel changement ont dû être multiples pour les tailleurs et sculpteurs athéniens, obligés de s'expatrier dans les pays voisins (Béotie, Eubée, Thessalie). Mais il ne faut pas imputer au seul Démétrios la responsabilité de ce bouleversement dans les usages funéraires : si sa loi n'a pas été abrogée après 307, c'est qu'elle répondait à une nécessité ressentie par une majorité de citoyens, suite à la crise sociale et économique provoquée par la défaite de 322. D'autres réformes de Démétrios portaient sur le système des magistratures et des liturgies, mais elles sont malheureusement mal connues. Certes, il ne paraît pas douteux qu'Athènes lui doive l'existence temporaire de magistratures de surveillance (*gynaikonomoi*, *nomophylakes*, etc.). Mais la question de savoir s'il est réellement l'auteur du remplacement des liturgies de l'époque classique – c'est-à-dire des services imposés, en divers domaines, aux citoyens les plus fortunés – est l'objet d'un vif débat. Dès lors, il a paru prudent de dissocier le cas de la gymnasiarchie et de la triérarchie (ce dernier a été laissé de côté, faute d'éléments nouveaux) de celui, très complexe, de la chorégie. Pour la gymnasiarchie, on dispose d'une excellente mise au point de l'historienne et épigraphiste E. Culasso Gastaldi dans un tout récent volume collectif sur l'évergétisme au gymnase (*L'huile et l'argent*, 2009). Mais il ressort de cette minutieuse étude que la documentation actuelle ne permet pas encore de fixer le moment exact du passage – après 335 et même très probablement 322 – de la gymnasiarchie-liturgie à la gymnasiarchie comme magistrature unique. L'institution de la chorégie est mieux documentée, y compris pour sa phase finale : c'est que les chorèges, ces riches citoyens qui prenaient à leur charge les frais d'instruction du chœur, à l'occasion des concours musicaux et dramatiques, avaient l'habitude d'ériger, en cas de victoire, un monument commémoratif. Or les plus récents datent de 320/19, tandis que le premier document attestant la création d'une nouvelle magistrature, l'agonothésie, date de 307/6. Il n'est donc pas arbitraire de mettre la suppression de la chorégie individuelle au nombre des lois somptuaires du Phaléréen. Mais deux spécialistes du théâtre attiques, F. Csapo et P. Wilson (chez Br. Le Guen, *L'argent des concours*, 2010), pensent pouvoir s'appuyer sur quelques décrets pour soutenir l'opinion que la réforme de la chorégie émane en réalité des gouvernements démocratiques qui ont immédiatement précédé, en 318, et suivi, en 307, le « règne » de Démétrios. Sans pouvoir connaître encore cette hypothèse, M^{me} Delphine Ackermann, assistante à

l'université de Neuchâtel, est venue présenter en séminaire son interprétation d'un remarquable document provenant d'Aixôné, dème de l'Attique auquel elle a consacré sa thèse de doctorat. Traditionnellement daté de 313/2, ce décret orné de masques dramatiques honore deux chorèges, ce qui prouverait que la chorégie continuait à fonctionner dans les dèmes à l'époque de Démétrios de Phalère. Mais cette jeune historienne est d'avis que le décret pourrait devoir être remonté d'une génération, puisque l'archonte de 313/2 a un homonyme en 340/39 : dès lors, le document n'aurait plus de pertinence pour la question de la survivance de la chorégie. Même si cette datation haute du décret n'est certainement pas encore établie, il paraît difficile d'admettre, sur la base des arguments avancés par Csapo et Wilson, qu'il y ait eu amorce de la réforme en 318 déjà. À tout prendre, l'hypothèse, toute récente aussi, de O'Sullivan semble plus attrayante : Démétrios n'aurait pas supprimé la chorégie en tant que telle, mais interdit seulement l'érection des coûteux monuments chorégiques ; dès lors, la chorégie, de l'avis du professeur, n'aurait plus présenté beaucoup d'attraits pour l'élite athénienne, d'où la nécessité de réformer le système dès 307.

Athènes comme enjeu de la propagande et de la guerre entre les Diadoques

La paix dont bénéficie Athènes pendant les dix ans du gouvernement de Démétrios de Phalère n'est qu'apparente. Le protectorat du prince Cassandre la met certes temporairement à l'abri d'une intervention militaire. Mais les rivaux de ce dernier, surtout le puissant satrape de l'Asie antérieure, Antigone le Borgne, prétendent vouloir la libérer du joug du roi ou quasi roi de Macédoine. Il ne s'agit pas seulement d'une guerre de propagande (avec la célèbre proclamation de Tyr en 315), mais aussi d'interventions armées contre les possessions athéniennes, notamment à Lemnos et à Imbros (dès avant 317). La pression s'accroît en 314 avec l'envoi d'une flotte dans les Cyclades sous le commandement d'un neveu d'Antigone, Dioskouridès, qui certes ne parvint pas jusqu'en Attique : mais le coup porté n'en fut pas moins rude, puisque l'épigraphie a permis d'établir qu'à dater de cet épisode l'île de Délos fut déclarée autonome, échappant ainsi pour un siècle et demi à la tutelle d'Athènes. Une tentative infructueuse pour récupérer le terrain perdu en Égée eut sans doute lieu en 313, comme on peut l'induire d'un des très rares décrets athéniens de la période 317-307, le décret pour le satrape Asandros de Carie, en guerre lui-même avec Antigone. Vers le même temps, les Athéniens furent contraints à prendre part aux opérations navales menées par Cassandre en Eubée septentrionale (siège d'Oréos) : Athènes ne disposait donc d'aucune liberté sur le plan des relations extérieures, y compris lorsqu'il s'agissait d'actions pacifiques – mais non dépourvues d'arrière-pensées stratégiques – comme la reconstruction de Thèbes en 315. Dans le récit que Diodore fait des événements de Lemnos (XIX 68), il est intéressant de relever la façon dont Cassandre donne ses ordres aux Athéniens : il écrit d'une part à Démétrios de Phalère, l'autorité civile, et d'autre part au commandant de la garnison macédonienne du Pirée, qui représente le pouvoir militaire. On notera aussi que le navarque envoyé à Lemnos à la tête d'une

petite flotte échoua à convaincre la population de Lemnos, constituée pourtant de clérouques, à revenir dans le giron athénien, échec qui s'explique peut-être par le fait que les citoyens installés dans cette île ne voulaient pas se plier au régime alors en vigueur dans la métropole. De fait, à Athènes même, il y eut dès 313 des gens pour souhaiter le renversement de ce régime avec l'appui d'Antigone. Et c'est bien cela que visait, à terme, la nouvelle expédition maritime lancée par ce satrape en 312 contre les possessions de Cassandre : on a rappelé comment Polémaïos, chef des forces antigonides, put s'emparer de Chalcis, principale place forte de l'Eubée, d'où, avec l'appui des cités d'Érétrie et de Carystos, comme aussi de la Confédération béotienne hostile à Cassandre, il pouvait passer aisément en Béotie et en Attique. Ce qui sauva alors Démétrios de Phalère, c'est la conjoncture internationale, les revers subis par Antigone sur le front oriental, la conclusion d'une paix entre les Diadoques en 311. La situation devint même si inconfortable pour le stratège Polémaïos à Chalcis qu'il trahit son oncle Antigone pour passer dans le camp adverse ; et en 309 il fut finalement assassiné lors d'un voyage à Cos auprès du satrape d'Égypte, le puissant Ptolémée.

Sur le sort des troupes laissées en Eubée, on possède une inscription d'Athènes, dont l'exégèse traditionnelle, due à Maurice Holleaux, a pesé lourdement sur la reconstruction des événements postérieurs à la mort de Polémaïos, puisque l'illustre historien a pensé pouvoir tirer de ce décret honorant le chef de la garnison de Chalcis (*IG II² 467*) des conclusions considérables sur l'élargissement à cette date de la Confédération béotienne vers l'Eubée centrale. L'inscription a été à juste titre placée peu après la chute du tyran Démétrios (307) : tout montre en fait qu'elle doit remonter aux années 306-305, quand le roi Cassandre essayait de remettre la main sur Athènes (attaque expressément mentionnée dans le document). Dès lors, le décret ne saurait témoigner en faveur de l'adhésion de Chalcis à la Confédération béotienne après les événements de 309 : la mention qui y est faite des rois Antigone et Démétrios rend cette interprétation impossible. En réalité, comme le professeur a pu le démontrer naguère, cette phase béotienne dans l'histoire de Chalcis et de sa voisine Érétrie doit se situer après 285. La menace très réelle que Cassandre fit peser sur Athènes à partir du moment où, vers 305, il parvint à remettre la main sur Chalcis en y installant la garnison béotienne présente en 304 (*Diod. XX 100*) explique la décision des Antigonides d'intervenir à nouveau en Europe ; et c'est précisément devant Chalcis que Démétrios Poliorcète, abandonnant précipitamment le siège de Rhodes, se présenta avec sa flotte au début de 304, avant même de songer à desserrer l'étau de Cassandre contre Athènes. Voilà qui rend compte, un peu plus précisément, du « merveilleux dessein des rois Antigone et Démétrios » (*Plutarque, Démétrios 8*).

Hommes politiques athéniens sous le protectorat des Antigonides (307-301)

Parmi les figures les plus en vue à Athènes après 307 se détache l'orateur Stratoklès de Diomeia, dont on connaît actuellement une vingtaine de décrets pour la période 307-301. Ces documents témoignent d'une part de son attachement

aux institutions démocratiques qu'avait illustrées Lycurgue avant 323, d'autre part de sa dévotion à l'égard des Antigonides ; ce qui n'est pas contradictoire, dans la mesure où ces rois avaient non seulement « libéré » Athènes de son président-philosophe, mais l'avaient soutenue, quatre ans durant, dans sa guerre contre Cassandre. Cela explique que les propositions de Stratoklès, jusqu'aux plus extravagantes, aient été si souvent plébiscitées par les Athéniens. Au surplus, on a relevé qu'avant 304 il n'y eut rien de particulièrement choquant dans les mesures adoptées au bénéfice des Rois Sauveurs : pas de divinisation à proprement parler, mais seulement des honneurs culturels de type héroïque (de fait, par la géniale création, dès 307, de deux nouvelles tribus, l'*Antigonis* et la *Démétrias*, le père et le fils étaient assimilés aux dix héros éponymes primitifs). Si les honneurs conférés à Démétrios – désormais présent à Athènes – s'accroissent encore après 304, c'est que la guerre contre Cassandre se poursuit aux frontières de l'Attique. En séminaire, on a repris l'examen d'un document bien remarquable à cet égard, publié en 1948 par Ferguson, dont l'interprétation fut aussitôt critiquée et le texte amendé par J. et L. Robert (*Bull. épigr.* 1949, 51) ; leurs restitutions devaient ensuite être largement confirmées par un fragment prouvant que l'on avait affaire à un décret du peuple, et non pas de la seule tribu Akamantis). Datable de 303, le décret montre que si les nouvelles du front étaient encourageantes, la situation restait néanmoins préoccupante jusqu'au retour attendu du corps expéditionnaire athénien : on institue certes dès alors un sacrifice propitiatoire à Athéna Nikè et à Agathè Tykhè, pour célébrer l'annonce de ces « bonnes choses », *ag[atha]* (restitution de Habicht, bien plus satisfaisantes que *ag[ônes]*, comme le voudrait Woodhead, *Athenian Agora*. XVI, *The Decrees* n° 114 ; depuis, un nouveau petit fragment, signalé à l'attention du professeur par M. Graham Oliver, est venu compléter les lignes finales : *Hesperia* Suppl. 38, 2008, n° 32, cf. *Bull. épigr.* 2009, 149).

Promoteur possible de ce décret, l'orateur Stratoklès pourrait ne faire qu'un avec l'auteur homonyme mentionné par Cicéron (*Brutus* XI 43) en même temps que Clitarque, historien d'Alexandre, et cela à propos des versions contradictoires existant sur la mort en exil du célèbre Thémistocle d'Athènes ; ces deux auteurs avaient choisi la version du suicide, d'où chez eux un récit hautement rhétorique et pathétique (*rhétorique et pathétique*). C'est du moins l'opinion défendue par F. Muccioli, dans un volumineux article sur ce personnage (*Studi Hellenistici* XX, 2008), mais en faisant un pas de plus : l'homme politique athénien de la fin du IV^e s. pourrait avoir été impliqué dans la confection du fameux « décret de Thémistocle », dont la trouvaille à Trézène il y a 50 ans a été évoquée en début de cours. Ce chercheur a fait valoir des arguments intéressants pour essayer de mettre le décret en relation avec la propagande des Antigonides dans le Péloponnèse après 304 (expédition en Argolide, renouvellement de la ligue de Corinthe sous le patronage de Démétrios, etc.). Il n'empêche que l'hypothèse se heurte à d'assez sérieuses difficultés. L'une des principales est que le noyau du pseudo-décret doit dater des années 340 déjà ; d'autre part, de l'avis général, la stèle de Trézène ne paraît pas avoir été gravée beaucoup avant le milieu du III^e siècle. Il faudrait donc admettre plusieurs versions successives, ce qui n'est certes pas exclu. On verra cependant, dans la suite de ce cours sur

Athènes, que la préférence paraît devoir être donnée à l'hypothèse qui rattache la rédaction de la version la plus développée du décret et sa gravure sur l'agora de Trézène à la guerre dite de Chrémonidès, vers 265.

Pour ce qui est de la période 307-301, on a marqué l'importance du tournant de 304 dans la carrière de Stratoklès : avant cette date, il est loin d'occuper seul le devant de la scène politique. En témoigne par exemple l'affaire provoquée, dès après 307, par la loi de Sophoklès, qui mettait sous contrôle de la cité l'enseignement des philosophes et contraignait, de fait, à l'exil les disciples d'Aristote, compromis par leurs liens avec Démétrios de Phalère. Derrière l'homme de paille qu'était ce Sophoklès se profilaient des personnages plus importants, D'un côté, on a essayé de cerner la nature de leurs griefs : la religion ne paraît pas avoir été en cause. D'autre part, on a dressé la liste la plus probable des penseurs touchés par ces mesures. On a suggéré qu'en dehors du cercle péripatéticien il dut y avoir quelques philosophes pour décider de quitter Athènes à cette date et de n'y point revenir, même après que la loi eut été abrogée (306) : ce fut sans doute le cas de Ménédème d'Érétrie et de son *alter ego* Asklépiadès de Phlionte, dont l'installation en Eubée – après un séjour à Athènes (malencontreusement daté encore des années 320 dans plus d'un ouvrage récent) – doit désormais être placée en ces années-là précisément. Parmi les partisans les plus virulents de la loi de Sophoklès se trouvait le propre neveu de Démosthène, Démocharès de Leukonoè, appelé à devenir le chef de file de l'opposition aux Antigonides et à leur thuriféraire, Stratoklès de Diomeia. Les deux hommes avaient en commun d'être d'ardents démocrates, mais tout par ailleurs les opposait. On a souligné entre eux une autre différence, qui réside dans la nature même des sources à disposition : très peu d'inscriptions sur pierre font en effet mention de Démocharès – connu essentiellement par des mentions chez Polybe, Plutarque et d'autres auteurs. Une importante inscription atteste cependant qu'il fut trésorier d'Athènes en 304/3, ce qui fournit un *terminus p. q.* pour son départ en exil. Sur la foi de la proposition de décret en son honneur (271) émanant de son propre fils Lachès, on a souvent pensé que, provoquée par les « dissoluteurs du peuple », sa condamnation devait être mise sur le compte des oligarques de la fin des années 290. En réalité, il vaut mieux reconnaître ici l'action de Stratoklès et de ses amis, car c'est vers 302 déjà que l'opposition devint très vive entre les deux hommes, quand l'Assemblée fut amenée non seulement à voter des privilèges aux *philoï* du roi sur simple recommandation de celui-ci mais surtout à conférer des honneurs divins à Démétrios lui-même : création d'un concours musical dit *Démétrieia* venant s'ajouter aux *Dionysia*, manipulation du calendrier civil et religieux pour satisfaire son désir d'être initié aux Mystères, installation de ses maîtresses dans la salle arrière du Parthénon, etc. De fait, les auteurs de telles propositions purent être tenus pour les fossoyeurs de la démocratie, comme le prouve un vers du poète Philippiidès de Képhalè (Plut. *Dém.* 12, 3). Ce personnage prit d'ailleurs lui-même le parti de s'exiler auprès du roi Lysimaque de Thrace, et ne rentra à Athènes qu'après 287 ou 286. On a examiné en séminaire le fameux décret voté alors en son honneur, inscription où subsiste toujours un passage énigmatique, pour lequel le professeur a proposé une restitution originale, qu'il présentera ailleurs. Une autre séance a été

consacrée au dossier épigraphique (Athènes, Delphes, Érétrie) constitué autour de la figure d'Adeimantos de Lampsaque, homme de confiance du roi Démétrios. Enfin, c'est M. Graham Oliver, « *senior lecturer* » à l'université de Liverpool, qui a montré tout le parti à tirer d'un examen minutieux de la gravure des inscriptions attiques ; en l'occurrence, il s'agissait de reconstituer un intéressant décret pour un esclave public en assurant le raccord d'un nouveau fragment avec un morceau déjà connu (*IG II² 502 + Ag. Inv. 1947*).

Une phase obscure entre toutes : la « tyrannie » de Lacharès à Athènes

Obscure, certes, en ce sens que les sources font défaut pour en établir la trame avec certitude, mais pas nécessairement sombre : la première décennie du III^e siècle est encore une époque brillante sur le plan culturel, avec le poète Ménandre (mort en 291), les philosophes Théophraste, Zénon, Épicure et Polémon, de nombreux sculpteurs, ainsi les fils de Praxitèle et les élèves de Lysippe. La conjoncture politique était délicate, car après la défaite des Antigonides à Ipsos (301), les Athéniens souhaitaient retrouver leur pleine indépendance dans un monde où l'essentiel du pouvoir était entre les mains d'ambitieux souverains. De fait, Cassandre attendait le moment de pouvoir récupérer la cité perdue en 307, tandis que Démétrios ne se résignait pas davantage à en être tenu à l'écart. Athènes dut nécessairement louvoyer entre ces deux rois, qui avaient chacun leurs partisans. Le problème est de savoir si Lacharès, proche du roi de Macédoine, put très rapidement monopoliser le pouvoir avec l'appui de Cassandre, et exercer ainsi une longue tyrannie (301-295) ou si, au contraire, l'arrivée de Lacharès à la tête de l'État doit être regardée comme un moyen de résistance à la forte pression de Démétrios après la mort de Cassandre (297), cette « tyrannie » n'ayant eu, dès lors, qu'une bien courte durée (295-294). Il est certain que, si les modernes avaient disposé pour cette période du fil conducteur chronologique que leur fournit jusque-là l'œuvre de Diodore combinée avec l'inscription dite *Chronique de Paros*, le problème ne se poserait sans doute pas. Mais une mauvaise chance a voulu que ces deux sources soient gravement amputées après l'an 300. Rien ne montre mieux la difficulté de trancher que le fait suivant : dans son étude préparatoire de 1979, Habicht avait rendu très probable que la chronologie basse (et donc courte, car l'année 294 est de toute façon un *terminus a. q.* infranchissable) était la bonne ; or, dans sa synthèse de 1995 (traduite en française en 2000 et rééditée en 2006), le même savant a opté pour la chronologie haute, et il l'a fait sans prévenir son lecteur, jugeant sans doute qu'une discussion critique eût exigé de celui-ci des efforts disproportionnés. Il n'empêche que l'embarras est grand aujourd'hui face à cette situation, qui interdit de porter tout jugement sur la tyrannie de Lacharès, puisque la durée même en serait des plus incertaines.

Aussi a-t-il paru utile de faire le point, en pesant la valeur des arguments avancés dans un sens ou dans l'autre. Mais, dans ce résumé, on ira tout de suite à la conclusion (évidemment provisoire) qui s'est imposée à l'esprit du professeur : beaucoup de choses lui semblent en effet plaider pour la date basse. Mais il faut bien reconnaître

qu'il existe un texte extrêmement favorable, de prime abord, à une datation haute de l'événement : c'est le témoignage papyrologique selon lequel le poète Ménandre aurait été empêché, « à cause du tyran Lacharès » (*dia Lakharèn ton turannon*), de faire jouer ses *Imbrioi* lors des Dionysies du printemps 300. Toutefois, il ne ressort nullement de cet épisode (dont il n'y a pas lieu non plus de vouloir modifier la date par correction du nom de l'archonte) que la célébration de la fête ait été perturbée par un coup d'État : l'interdiction signifiée à Ménandre sous le gouvernement de Lacharès – dont la qualification comme « tyran » est loin d'avoir valeur de preuve sur la position qu'il assumait alors – pourrait donc avoir été motivée seulement par le contenu politique de cette pièce mettant en scène les habitants de l'île d'Imbros, possession athénienne au statut fragile après la victoire des ennemis du roi Démétrios à Ipsos. Force est en tout cas de constater que, dans la documentation épigraphique des années suivantes, il n'y a pas trace d'une révolution politique. Certes, un décret émanant des soldats stationnés au Sounion – daté très précisément de l'année 298/7 (archonte Mnèsidèmos) – fait connaître une magistrature, celle de l'*exétastès*, ou « vérificateur des comptes », qui n'a eu qu'une brève existence (300-294), d'où la tentation d'y voir l'effet d'une réforme émanant du tyran. D'autre part, Plutarque (*Dém.* 33, 1) fournit un synchronisme précieux entre la discorde, *stasis*, résultant des tentatives de Lacharès pour s'emparer du pouvoir et la détermination de Démétrios d'en profiter pour prendre Athènes de vive force (après une première attaque manquée) : or, sa mainmise sur les forteresses de l'Attique n'est pas antérieure à 297 (mort de Cassandre) et même à 296. La prise du pouvoir par Lacharès semble donc bien ne dater que du printemps 295 et sa tyrannie avoir ainsi duré une année seulement. C'est en tout cas dans cette chronologie ramassée que s'intègre le mieux le récit détaillé (mais en partie mutilé) de la *Chronique d'Oxyrhynchus* qui fait état, après 296, d'une rivalité violente au sein du collège des stratèges, conflit dont Lacharès sortit vainqueur (les améliorations apportées à la lecture du texte par P. Thonemann en 2003 plaident également pour la chronologie basse, alors que B. Dreyer, en 1999, défendait la date de 300 pour la *stasis*). Enfin, c'est en plaçant le terme de cette crise institutionnelle au printemps de 295 que l'on s'explique le mieux la rupture du calendrier prytanique survenue à cette date, avec l'insertion d'une année prytanique de 109 jours seulement (chacune des 12 prytanies n'étant donc appelée à durer que 8-9 jours) placée sous le nom de l'archonte Nikias *bustéros* (« second du nom » ou « venant en second »). Ce qui est sûr, c'est que Lacharès mit tout en œuvre pour résister au siège de la ville par Démétrios Poliorkète. Sa fuite vers Thèbes après un long hiver de famine permit au roi de « libérer » Athènes de ce chef peut-être tyrannique – mais à coup sûr populaire – pour imposer, en fait, sa propre domination.

Sous la protection d'un nouveau dieu, le roi Démétrios Poliorkète (294-287)

Une nouvelle période a bel et bien commencé pour Athènes au printemps 294 (étant admis que telle est la date la plus probable de la fin de la « tyrannie », et non pas 295, comme proposé encore par l'excellent auteur d'*Athènes hellénistique*).

Elle nous est connue essentiellement à travers la *Vie de Démétrios* de Plutarque et quelques documents contemporains ou immédiatement postérieurs, le plus ancien étant le décret attique pour Hérodôros, un conseiller influent de Démétrios, inscription dont on a fait voir tout l'intérêt pour les relations de la cité avec le roi lors des événements du printemps 294. Un décret encore inédit, trouvé dans la forteresse de Rhamnonte (cf. V. Petrakos, *Rhamnous* I, p. 32) pourrait s'y rapporter, selon le professeur, car on y apprend qu'un certain Adeimantos fut nommé par le roi au titre de stratège pour la protection de l'Attique, et cela pour deux ans, *epi duo étè*. Une telle ingérence serait bien surprenante pour la période 307-301, datation suggérée par l'inventeur. Elle est en revanche formellement attestée sous la seconde domination de Démétrios, dans le cas du futur libérateur Olympiodore, désigné par le roi comme archonte éponyme pour les deux années 294/3 et 293/2. On pourrait dès lors être tenté – au moins provisoirement – de voir dans cet Athénien le célèbre Adeimantos de Lampsaque, fait citoyen athénien par octroi de la *politeia* dès avant 301 et toujours actif vers 290. Ce qui est sûr, c'est que le régime politique alors en vigueur à Athènes n'était qu'une démocratie de façade, même si le roi est censé « avoir établi des magistratures qui étaient les plus chères au peuple » (Plut., *Dém.* 34.), signe d'un retour au régime en vigueur avant 301, avec suppression des magistratures financières créées dans l'intervalle. D'autre part, la domination du roi de Macédoine s'affirma d'emblée dans l'installation d'une garnison macédonienne en ville même d'Athènes (Mouseion). Pour ce qui est du Pirée, l'homme politique Dromokleidès de Sphettos fit d'emblée voter par l'assemblée athénienne une proposition consistant à mettre le Pirée, avec la forteresse de Mounychie, à la disposition du roi vainqueur (*Dém.* 34, 6). Ce Dromokleidès est aussi l'auteur d'un autre décret dont Plutarque a fait l'exemple même de l'adulation à l'égard de Démétrios (ch. 13), sans le dater, ni préciser les tenants et aboutissants de la procédure, choses qui ont été brillamment élucidées par Habicht dans son livre de 1979 ; l'affaire a ainsi pu être datée de 291, en relation avec la mainmise progressive des Étoliens sur le sanctuaire de Delphes. De fait, entre ce peuple en pleine expansion et le roi Démétrios, il y eut alors une guerre ouverte aux frontières de l'Attique, d'où aussi les honneurs exceptionnels votés alors pour le roi mis désormais au rang des divinités olympiennes et même au-dessus d'elles (de ce courant témoigne un hymne dit ithyphallique, dont on possède encore de larges extraits et une paraphrase).

Sur le culte de Démétrios divinisé existe, de l'avis du professeur, un témoignage épigraphique passé jusqu'ici inaperçu en raison de sa mutilation et aussi d'une datation longtemps erronée. C'est le décret d'un thiase ou association dans le dème d'Éleusis, daté d'un archonte, Aristion, inconnu jusque-là, mais que le premier éditeur (E. Vanderpool, 1968) jugea pouvoir placer vers 235, à l'époque de la guerre dite Démétriaque (239-229), car l'inscription fait état d'une guerre sévissant dans le pays (*polémou ontos en tei chôrai*). Dès 1969, ce décret fut repris par L. Robert, qui améliora passablement le texte, montrant d'une part que le personnage honoré, trésorier d'une société d'entraide (*eranos*), avait réussi à sauver celle-ci pendant une période critique, d'autre part que ce personnage, résident

étranger, accomplissait des sacrifices avec les sous-officiers de la garnison d'Éleusis, les *dékadarchai*, terme caractéristique du vocabulaire militaire macédonien. Mais bien plus récemment, il a été établi par St. Tracy (*Athens and Macedon*, 2003) que l'inscription, gravée par un lapicide du début du IV^e s., devait dater en réalité des alentours de 290 (il y a place alors pour l'archonte Aristiôn) : le *polémos* doit donc être la guerre contre les Étoliens, menaçant Éleusis depuis Thèbes. Reste le problème de la divinité à laquelle le bienfaiteur de l'*eranos* sacrifiait avant Zeus Sôter et Hygie, puisqu'il y a là une lacune. On a montré que les tentatives faites jusqu'ici – y compris celle de L. Robert proposant d'insérer le nom de Déméter – se heurtaient à des difficultés ; la nouvelle datation du document permet de suggérer le nom de Démétrios (qui convient parfaitement au *stoichédon*), le roi étant alors placé au premier rang des divinités secourables.

La période 294-287 fut désignée plus tard sous le terme de *oligarchia*. Les hommes politiques les plus compromis furent certainement sanctionnés ; mais certains, comme l'ancien archonte Olympiodoros et aussi le stratège Phaidros de Sphettos, prirent la tête du soulèvement contre l'occupant macédonien. D'autres revinrent d'exil après la libération de la cité, ainsi Démocharès et Philippidès. Enfin, un autre personnage – pratiquement inconnu jusqu'il y a peu – rendit les plus grands services à sa patrie en agissant d'abord depuis l'étranger, avec l'appui et sous les ordres d'un roi ennemi de Démétrios : c'est Kallias de Sphettos.

Soulèvement et libération d'Athènes (287) : l'apport du décret de Kallias

La publication en 1978 du décret voté pour Kallias qui contient un grand luxe de détails sur cet événement et ses suites, a marqué un tournant dans l'historiographie contemporaine, puisque, d'un seul coup, étaient rendus caducs tous les exposés antérieurs. Certes, du récit de Plutarque (*Démétrios*, 44 et 46, et *Pyrrhos*, 12), ressortait déjà que la libération d'Athènes s'était inscrite dans un cadre historique très large, en relation avec les déboires du roi de Macédoine face à ses principaux adversaires. Pausanias, de son côté, offrait des données intéressantes sur l'action du patriote athénien Olympiodore (I 6). Quelques inscriptions, enfin, permettaient de cerner de plus près la chronologie, notamment à travers la carrière du stratège Phaidros, en l'honneur de qui les Athéniens avaient voté, vers 258 seulement, un long décret récapitulatif, amputé toutefois de son début et totalement muet sur la part que d'autres Athéniens – à commencer par le propre frère de Phaidros, Kallias – purent prendre au soulèvement. Longtemps avait prévalu chez les spécialistes l'idée que cette révolte éclata dès 289, l'archontat de Dioklès, placé alors en 289/8, fournissant un *terminus a. q.* ; puis il devint progressivement clair que cet archonte datait en réalité de l'année attique 286/5, de sorte que l'événement lui-même fut placé à l'été 286. Telle est la chronologie adoptée – et même proclamée – par l'éditeur du décret de Kallias, L. Shear. Toutefois, dès 1979, il fut démontré simultanément par Chr. Habicht et par M. Osborne que la récolte des céréales, *sunkomidè tou sitou*, mentionnée dans la nouvelle inscription, ne faisait nécessairement qu'un avec celle dont il est question dans le décret de Phaidros et

qu'elle datait de l'été 287 : car, contrairement à l'opinion de Shear, reposant sur la conviction héritée de ses devanciers que Phaidros fut un « collaborateur », les deux frères avaient mené dès le début une action convergente, quoique différente, en vue de libérer leur cité de la tutelle macédonienne.

Le décret de Kallias, qui date lui-même de 270/69, appartient à une catégorie bien connue désormais, en particulier grâce au beau livre de Ph. Gauthier, *Les cités grecques et leurs bienfaiteurs* (1984) : on a rappelé quelle était à Athènes la procédure suivie pour l'octroi des plus grands honneurs, *mégistai timai*, aux citoyens les plus méritants arrivés en fin de carrière ; Gauthier, de fait, a su élucider le sens exact de l'expression « *eis tèn ekklēsiān tèn ek tou nomou* (l. 18), clause inhabituelle, imposant le respect d'un délai légal minimal pour l'examen d'une demande d'octroi de tels honneurs ; en outre, à la lumière du livre récent de Chr. Feyerl, *Dokimasia* (2008), on a montré que le décret faisait état *in fine* d'une ultime procédure de validation, introduite par les thesmothètes devant le Tribunal de l'Héliée (l. 101 *sqq.*). C'est dire que la cité hellénistique n'accordait pas à la légère les privilèges qu'elle réservait à ses plus grands bienfaiteurs, notamment l'érection d'une statue sur la place publique et la *sitēsis*, ou nourriture à vie au prytanée (privilège que Kallias lui-même ne reçut pas, en raison de sa position très particulière : voir ci-après). Mais, bien sûr, l'apport essentiel du document réside dans les considérants, d'une densité informative exceptionnelle, comparables à une page de Polybe, de Diodore ou de Plutarque : l'auteur en est un personnage âgé, Eucharès de Konthylè, qui, politiquement actif dès avant 301, avait dû vivre longtemps en exil. Toutes les phrases ont donné lieu à des observations, que l'on ne peut résumer ici qu'à grands traits. Le commentaire a porté d'abord sur la famille de Kallias et de Phaidros, la carrière de leur père Thymocharès de Sphettos, les rapports entre les deux frères, etc. Le décret montre que Kallias avait dû quitter Athènes depuis assez longtemps, car de sa carrière avant le début de la révolte de 287 n'est évoqué que son refus de participer à l'oligarchie, même sous une forme passive (*arkhesthai*) : le texte doit effectivement être lu ici et compris dans le sens indiqué naguère par le professeur (cf. *Bull. Corr. Hell.* 126, 2002, p. 189). De fait, Kallias dut s'exiler dès la fin des années 290 et il passa au service du roi Ptolémée Sôter : quand les Athéniens se soulevèrent, il se trouvait à la tête d'un détachement ptolémaïque de plus de mille hommes installé sur l'île d'Andros, à faible distance de l'Attique, d'où la possibilité d'un débarquement rapide. On croira difficilement dès lors que sa présence dans les Cyclades ait été fortuite : elle répond à un plan élaboré à Alexandrie, et on a montré combien le choix d'Andros était propice à sa réalisation. Seule l'île de Kéos eût été plus favorable encore, mais la présence de la flotte antigonide en rendait sans doute l'occupation aléatoire.

Le récit du soulèvement (*epanastasis*) contre Démétrios est d'un grand intérêt, en premier lieu pour la chronologie des opérations. Certes, on ne doit pas attendre de l'auteur du décret qu'il mentionne tous les événements, comme un historien soucieux d'exhaustivité : seules sont prises en compte les actions auxquelles Kallias participa directement à partir de son débarquement en Attique, quand la ville (*astu*) était déjà libérée tandis que la colline du *Mouseion* était toujours au pouvoir

des Macédoniens : rien n'est dit de l'exploit d'Olympiodore, du soutien apporté par l'officier Strombichos, etc. Le mérite essentiel du personnage fut d'assurer la rentrée des récoltes, malgré la présence de l'ennemi dans le territoire, en prévision d'un siège. De fait, arrivant du Péloponnèse (information nouvelle, mais parfaitement crédible, puisque le roi, fuyant son royaume, avait dû réunir à Corinthe les lambeaux de son armée), Démétrios – à qui le décret refuse le titre royal accordé à Ptolémée – ne tarda pas à investir la ville (été 287) ; mais comme celle-ci était bien défendue et que, surtout, elle avait été approvisionnée à temps, le siège menaçait de durer : Démétrios préféra donc entrer en pourparlers non pas certes avec les Athéniens, mais avec leur défenseur attitré, le roi Ptolémée, par l'entremise de son envoyé spécial, Sôstratos de Cnide, qui n'est autre que le constructeur du phare d'Alexandrie. À cette négociation Athènes participa de manière indirecte par le biais de Kallias, qui reçut mandat des autorités de sa patrie de faire valoir les intérêts de la cité auprès de l'ambassadeur lagide ; mais le rôle de Phaidros en cette affaire ne doit pas être sous-estimé, car c'est lui – on le comprend désormais beaucoup mieux – qui donna à ses compatriotes le conseil de conclure la paix (*eiréné* étant le mot à restituer dans le décret en son honneur). Cette paix ne garantissait assurément pas aux Athéniens la complète indépendance, puisque, manifestement, ils devaient accepter la présence de diverses garnisons dans la *chôra*, à commencer par le Pirée : mais la libération de la ville elle-même pouvait être regardée comme une étape essentielle vers l'*éleutthéria*, puisque dès cette année-là des élections libres eurent lieu à Athènes, à l'occasion desquelles Phaidros fut réélu comme stratège, preuve qu'il n'avait pas démerité aux yeux de ses concitoyens.

Athènes en marche vers la réunification de la ville et du Pirée (287-279)

La paix signée avec Démétrios n'était, on l'a vu, qu'un demi-succès pour les Athéniens, privés non seulement du Pirée mais de la plupart de leurs forteresses, y compris celle d'Éleusis, où se trouvait l'un des principaux sanctuaires de l'Attique. C'est donc à la reconstitution progressive de la cité, au sens plein du terme *polis*, qu'on les voit tendre de toutes leurs forces dans les années suivantes. Mais ils étaient désormais en mesure de faire appel à la générosité de princes étrangers. Le dossier des relations, directes et indirectes, avec le roi Lysimaque est l'un des mieux documentés, mais on a montré que la bienveillance du puissant maître des Détroits à l'égard d'Athènes ne fut pas sans éclipse – notamment sur la question des îles de Lemnos et d'Imbros – et la page fut tournée dès avant sa disparition en 281 : les honneurs octroyés ne doivent donc pas faire illusion (voir d'ailleurs Pausanias I 9, 4). Il en alla un peu de même avec le fameux Pyrrhos d'Épire, encore que l'on soit beaucoup moins bien informé à son sujet. En revanche, deux décrets bien connus, datables très précisément des années 285/4 (selon la chronologie désormais mieux établie de ces années-là) fournissent des détails intéressants sur l'appui qu'Athènes put trouver auprès d'Audoléon roi des Péoniens (Thrace) et du roi du Bosphore cimmérien Spartokos. En séminaire, le professeur a fait la critique d'une restitution très communément acceptée selon laquelle les Athéniens auraient dressé

l'une de deux statues de ce souverain sur l'Acropole, chose alors inouïe : en réalité, cette seconde statue devait prendre place au Pirée dans l'*emporion*, le marché aux grains, à côté de celles de ses ancêtres, tous exportateurs de blé ; il est vrai qu'à cette date le port demeurait toujours aux mains des Macédoniens, mais l'espoir de le récupérer était visiblement très grand ; un autre décret montre qu'en 281 le but semblait tout proche, bien qu'Athènes eût alors perdu la plupart de ses appuis extérieurs (le roi Spartokos lui-même était mort en 283 déjà, et le projet d'une statue au Pirée avait dû être depuis longtemps abandonné).

Un allié de taille, toutefois, restait solide pour Athènes : c'est le souverain lagide, dont on constate à travers le décret pour Kallias (et d'autres témoignages aussi) combien il fut sollicité au lendemain de la libération de 287 pour assurer l'approvisionnement en blé (on a noté à ce propos que, dans le décret pour l'officier Zénon, datant de l'été 286, il ne fallait pas, avec Shear, vouloir introduire le mot *sunkomidè*, « récolte », mais s'en tenir, avec Habicht notamment, à la restitution traditionnelle, *komidè tou sitou*, « transport du blé »). On connaissait déjà plusieurs ambassades athéniennes auprès de Ptolémée l'Ancien (celle de Phaidros et celle de Démocharès notamment). Mais le décret de Kallias atteste qu'en 282 encore, juste après que Ptolémée II eut succédé au fondateur de la dynastie, Athènes fit de nouvelles démarches, ce qui prouve aussi qu'elle n'était pas, alors, retombée sous la domination macédonienne (comme on put le croire jusqu'à une date récente) : sa situation n'en était pas moins préoccupante, comme cela ressort précisément du document, les difficultés d'approvisionnement n'ayant fait que croître avec la défection des « fournisseurs » habituels. Kallias fut donc invité à se rendre au plus vite à Chypre pour rencontrer le nouveau roi, dont il obtint un volume considérable de céréales, qui transitèrent par l'*emporion* de Délos. Le décret nous apprend aussi la création à Alexandrie d'une grande fête pentétérique, les *Ptolemaieia* (connue par ailleurs), pour laquelle se pose la question de savoir quand elle fut inaugurée : dès 282 – donc aussitôt après la mort et la divinisation de Ptolémée I – comme divers savants l'ont soutenu, ou, plus vraisemblablement (de l'avis du professeur), en 278 seulement (cette date découlant d'un synchronisme agonistique fourni par l'inscription elle-même) : c'est alors que Kallias serait retourné une nouvelle fois à Alexandrie, en tant que chef de la délégation sacrée (*théoria*), pour s'entretenir avec le roi. Si la date basse a paru souvent difficile à admettre, c'est qu'elle implique la même date pour la reprise du concours des Panathénées à Athènes et donc une interruption qui aurait duré près de dix ans (la fête n'ayant été célébrée ni en 286 ni même en 282). D'aucuns, comme B. Dreyer, ont proposé de restituer l'adverbe *triton* plutôt que *prôton* dans la lacune de la l. 64 : en 278, on en aurait déjà été à la 3^e célébration depuis la libération. Mais cette solution est peu attrayante et ne rend pas compte de la demande très spécifique (nouvel équipement pour le char sacré) faite par Kallias. Reste alors à expliquer le retard avec lequel a repris le cycle des Panathénées. Pour le professeur, la raison est à chercher du côté de la religion et de la politique, non pas du financement du concours. Le décret montre en effet que la fête était célébrée alors pour Athéna *Archégétis* (*tês poleôs*) « fondatrice de la cité ». Or, la *polis* athénienne resta longtemps, on l'a vu, amputée après 287 :

la divinité tutélaire ne pouvait donc pas être honorée en tant que telle par tous les Athéniens. En 278, en revanche, l'État athénien se trouvait entièrement reconstitué. Cela implique, bien entendu, que le Pirée lui même avait été réintégré *eis to auto*, « dans le même tout ». Il est vrai que cette éventualité est écartée depuis 1979, avec de sérieux arguments, par l'auteur d'*Athènes hellénistique*. Mais il semble permis aujourd'hui d'être d'un avis différent (le débat est en tout cas plus vif que jamais là-dessus). De fait, les raisons sont nombreuses qui plaident en faveur d'une récupération du Pirée vers 280, après maints échecs diplomatiques ou militaires. On montrera dans la suite du cours que cet événement majeur a entraîné une réforme institutionnelle de grande envergure. Dès à présent, il apparaît qu'il a marqué un tournant dans la vie religieuse, rendant à nouveau possible la célébration des Grandes Panathénées en l'honneur de la divinité garante de l'unité retrouvée de la cité, *Athèna Archégètis tès poléôs*.

Recherches récentes sur la clérouquie athénienne de Lemnos

La séance du 16 avril 2010 a été assurée par Madame le professeur Enrica Culasso Gastaldi, de l'université de Turin, qui a fait une leçon sur *Athènes et « les établissements au-delà des bornes »* (Xenoph., *Mem.* II 1 : *Les clérouquies de Lemnos, Imbros et Skyros*), et a examiné en séminaire un dossier épigraphique en partie inédit provenant de l'île de Lemnos. Voici, sur la base d'un résumé fourni par l'auteur, un aperçu de cette double intervention. L'expression *ta ktèmata en tèi huperoriai*, dans le témoignage de Xénophon, décrit l'expansion capillaire des Athéniens en dehors des frontières de l'Attique au cours de la période impérialiste du ^ve siècle. La définition, délibérément choisie parmi d'autres possibles, souligne la diversité des formes institutionnelles que les possessions établies en dehors de l'Attique pouvaient présenter. En effet, celles-ci ne se laissent pas réduire à un petit nombre de modèles, car les Athéniens surent adapter leur installation aux conditions particulières de chaque établissement, en combinant à chaque fois des fins stratégiques, commerciales ou agricoles. Cependant, un grand débat historiographique s'est développé sur ce thème, puisque dès le ^ve siècle les sources littéraires témoignent de réalités très articulées, en relation avec différentes expressions lexicales, comme *apoikia*, *kleruchia*, *epoikia*.

Au nombre des sites occupés par les Athéniens, depuis la seconde moitié du ^{vi}e siècle avant J.-C., figurent certainement les clérouquies de Lemnos, Imbros et Skyros, marquant autant d'étapes sur la route du blé qui, d'Athènes, conduisait vers la mer de Thrace et le Pont-Euxin (mer Noire). La collaboration scientifique avec l'École archéologique italienne d'Athènes, qui a tout récemment renoué avec la tradition de fouilles et d'études menées à Lemnos par les chercheurs italiens, a permis à l'auteur d'étudier ces trois possessions athéniennes sur la base d'une documentation épigraphique et archéologique renouvelée, venant enrichir le peu d'informations fourni par les sources littéraires. Le but de cette recherche, c'est d'aboutir à la reconstitution pièce par pièce – à partir de ce socle documentaire – de l'ensemble politique, social et humain que formait une clérouquie.

De fait, le microcosme lemnien est maintenant mieux connu. On sait désormais que les premiers Athéniens arrivèrent dans le 2^e quart du v^e siècle, c'est-à-dire au temps de Cimon, fils de Miltiade, dans une perspective d'installation permanente de certaines familles sur ce territoire d'outre-mer. Simultanément, le faciès préhellénique des Tyrrhéniens présents jusque-là à Lemnos a complètement disparu, comme si un événement traumatisant avait coupé net leur relation avec l'île. Les Athéniens ont donc remplacé les anciens habitants sur la totalité du territoire, y compris dans les anciens lieux de culte, en hellénisant les vieilles divinités locales ou épichoriques.

La *chôra* de l'établissement d'Héphaïsteia, dans la moitié orientale de l'île, était occupée de façon « capillaire », comme le laissent voir les sources archéologiques et épigraphiques (périboles funéraires, fermes, *horoi* inscrits). Dans la partie occidentale de l'île, sous l'administration de la cité de Myrina, l'auteur a été amené à supposer plutôt – à côté d'un certain nombre de petites propriétés – l'existence de grands domaines fonciers. Durant la phase de transition entre le v^e et le iv^e siècle, on ne peut pas établir de distinction entre les diverses générations de colons, puisque la population résidente demeure identique à elle-même, athénienne et seulement athénienne. Elle vit selon les coutumes de l'Attique contemporaine et enterre ses morts d'après les usages de la mère patrie. L'épigraphie, en outre, a permis de dresser la liste des clérouques et de leurs familles aux diverses phases de l'histoire de Lemnos, mettant en évidence les relations familiales, économiques et politiques de ces gens, à un niveau parfois seulement local, parfois aussi en liaison avec des communautés extra-insulaires (ainsi avec les pays frontaliers, de la Thrace à l'Asie Mineure, mais surtout, à vrai dire, avec Athènes). À partir de la fin du v^e av. J.-C., le microcosme lemnien devient comme un modèle réduit ou une espèce de clone de la cité athénienne. Cette situation se maintient, sans solution de continuité, à la haute époque hellénistique (fin du iii^e s.).

Le séminaire qui a suivi la leçon avait pour but de donner aux auditeurs un aperçu de la documentation épigraphique lemnienne. L'hôte du Collège a examiné tout d'abord une borne de gage, encore inédite (iii^e siècle), portant ainsi à quinze le nombre de ces documents (*horoi*), ce qui souligne la fidélité des colons aux usages de leur patrie d'origine. Cette série documentaire permet de mieux comprendre les mécanismes au moyen desquels les lots, ou *klèroi* attribués aux clérouques pouvaient être temporairement aliénés sous la forme de biens gagés. Ont été également soumis à la discussion deux décrets de l'assemblée du Kabirion, formée par les initiés au culte des dieux Cabires. La confrontation des textes a offert à l'auteur la possibilité de formuler une datation plus sûre des inscriptions, grâce à l'examen des formules épigraphiques et de la prosopographie des acteurs politiques (iv^e siècle). Une inscription, enfin – émanant une fois de plus de l'assemblée des *tételesmènoi* (les initiés au culte) – a fait entrer les auditeurs dans la série des grands décrets de type biographique, où les considérants détaillent les bienfaits du personnage qu'on se propose d'honorer. Ses mérites se manifestèrent en une période de difficultés politiques et sociales pour la communauté de Lemnos, comme tendent à l'indiquer les nouvelles restitutions du texte proposées dans ce

séminaire : il s'agit d'un personnage qui, par son action en tant que *sitonès*, ambassadeur, stratège et garant de l'ordre politique et sociale, paraît avoir occupé le devant de la scène politique à l'époque du décret (III^e siècle).

ACTIVITÉS DIVERSES

Le professeur a fait deux séjours d'étude en Grèce en 2010. Hôte de l'École française d'Athènes au mois d'avril, il a pu notamment participer, aux côtés des autorités politiques et archéologiques grecques et étrangères, à l'inauguration, au musée national d'Athènes, de la grande exposition *Eretria* sur les fouilles de l'École suisse d'archéologie en Grèce, à l'élaboration de laquelle il a contribué par ses conseils en matière d'épigraphie et par la rédaction de plusieurs notices du catalogue édité en trois langues (voir sous « Publications »). Le second séjour, en Eubée et en Béotie (fin août, début septembre) a été consacré avant tout à la poursuite des travaux de publication portant sur ces deux régions ; le professeur a présidé par ailleurs une séance du colloque de la Société des études béotiennes tenu à Livadia (Grèce centrale) les 11-13 septembre 2010 : pour ses deux communications, voir sous « Colloques ».

En tant que co-directeur de thèse, le professeur a participé au jury de la thèse de M^{me} Claire Grenet, ancienne ATER dans la chaire d'épigraphie et d'histoire des cités grecques (2006-2008), et a présidé celui-ci lors de la soutenance qui eut lieu le 27 novembre 2009 devant l'université de Lyon 3–Lumière. Cette thèse qui a pour titre : *Chéronée, du haut archaïsme à l'Empire. Contribution à l'histoire d'une cité béotienne*, a reçu la mention très honorable à l'unanimité.

Soutenue en 2008 à l'université de Neuchâtel, la thèse de M. Frédéric Hurni, dirigée par le professeur, est maintenant publiée : *Théramène ne plaidera pas coupable. Un homme politique engagé dans les révolutions athéniennes de la fin du V^e siècle avant J.-C.*, Bâle, Schwabe, 2010 (*Beiträge zur Altertumswissenschaft*, 37).

COLLOQUES ET CONFÉRENCES

« L'exercice de la magistrature fédérale béotienne par des "étrangers" à l'époque impériale : conséquences de l'extension du *Koinon* en dehors des frontières de la Béotie ou simple effet d'une multi-citoyenneté individuelle ? ». Communication prononcée lors du colloque de l'université de Tours sur *La citoyenneté multiple*, Tours, 6-7 novembre 2009.

« Une statue d'un roi du Bosphore sur l'Acropole d'Athènes ? À propos de la restitution du décret attique pour Spartokos III », communication présentée lors des Journées de la Mer Noire, université de Lausanne, faculté des lettres, 20 novembre 2009.

« Montesquieu et la Confédération des Lyciens », causerie lors d'une séance des Mardis de l'Administrateur au Collège de France, 19 janvier 2010.

« Montesquieu et la Confédération des Lyciens en Asie Mineure : pourquoi l'auteur de *L'Esprit des Lois* a-t-il choisi cet État antique comme "modèle d'une belle République fédérative ?" », conférence prononcée devant l'université du 3^e Âge de Genève le 5 février 2010.

« Élire ses magistrats conformément aux lois : les prétentions d'une vieille cité grecque face au pouvoir macédonien. Mais à quelle date ? (Le décret d'Érétrie pour Prôtéas) ». Communication présentée lors du colloque de l'université de Nancy 2, sur *Entités locales et pouvoir central, la cité dominée dans l'Orient hellénistique*, 3-5 juin 2010.

« La mainmise athénienne sur l'Oropie au IV^e siècle avant J.-C. : une clérouquie délibérément dissimulée ? ». Communication présentée lors du colloque organisé à l'Università degli Studi di Torino sur *Gli Ateniesi Fuori dall'Attica*, 8-9 avril 2010.

« La Confédération eubéenne ». Communication lue, en l'absence du professeur retenu à Paris, lors de la conférence internationale « Greek Federal States », Francfort, 17-19 juin 2010.

« Le projet international d'un nouveau recueil des inscriptions de la Béotie : état des travaux » et « Recherches préliminaires sur l'épigraphie d'Orchomène en vue d'un corpus de cette cité ». Deux communications prononcées lors du 6^e *synédriion* des Études béotiennes, Livadia, Grèce, 11-13 septembre 2010.

PUBLICATIONS

Knoepfler D., *La Patrie de Narcisse : un héros mythique enraciné dans le sol et dans l'histoire d'une cité grecque*, Paris, Odile Jacob, 2010, 240 pages (Collection du Collège de France ; édité parallèlement, sous une couverture différente, dans *Le Grand Livre du Mois*).

Knoepfler D., « *Pèlerinage des souvenirs* ». *En mémoire de Martine Knoepfler-Buchet, 29 juillet 1944 – 30 septembre 2009*, plaquette de 76 pages et 28 planches éditée à compte d'auteur, Paris, Imprimerie Mély-Melloni, 2010.

Knoepfler D., « Le fédéralisme antique en question : renouveau et transformation des confédérations hellénistiques sous la domination de Rome », *Annuaire du Collège de France. Résumé des cours et travaux 2008-2009*, 109, 2010, p. 691-715.

Knoepfler D., « Béotie-Eubée », dans *Bulletin épigraphique de la Revue des Études Grecques* 122, 2009, p. 443-477 n° 243-282.

Knoepfler D., Hommage devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'ouvrage de E. Matthews (éd.), *Old and New World in Greek Onomastics*, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 2008, 3 (2010), p. 1077-1081.

Knoepfler D., « Menédème de Pyrrha, proxène de Delphes : contribution épigraphique à l'histoire d'un philosophe et de sa cité », dans Catling R.W.V. et Marchand F. (éd.), *Onomatologos. Studies in Greek Personal Names presented to Elaine Matthew*, Oxford, Oxford Books, 2010, p. 65-81.

Knoepfler D., « Bouméliteia : une cité à retrouver aux confins de la Béotie et de la Locride », *Epitéris tēs Hētaireias Boiōtikōn Meletōn*, vol. 4, fasc. 1 (actes d'un colloque tenu à Livadia en 2000), Athenai 2008 (2009), p. 259-280.

Knoepfler D., « Du vallon des Muses Héliconiades à l'Éros thespien de Praxitèle avec Pausanias et François Chamoux », dans Laronde A. et Leclant J. (éd.), *Journée d'hommage à François Chamoux*, Paris, Diffusion De Boccard, 2010 (Académie des inscriptions et belles-lettres), p. 47-67.

Knoepfler D., « Louis Robert en sa forge : ébauche d'un mémoire resté inédit sur l'histoire controversée de deux concours grecs, les *Basileia* et les *Trophônia* à Lébadée », *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 2008, 3 (2010), p. 1423-1462.

Knoepfler D., Trois contributions au catalogue de l'exposition d'Athènes (musée national d'archéologie) et de Bâle (Antikenmuseum) sur la cité d'Érétrie fouillée par l'École suisse d'archéologie en Grèce. Textes aux pages 75-80 (« La cité dans l'histoire ») ; 140-142 (« Les institutions politiques et la vie publique : l'agora ») ; et 226-233 (« Deux grandes fêtes érétriennes, les Artémisia et les Dionysia ») de l'édition française, *Cité sous terre*, Golion, InFolio 2010 ; mêmes textes en traduction dans l'éd. allemande, Bâle, 2010 et dans l'éd. grecque, Athènes, 2010.

ACTIVITÉ DES COLLABORATEURS

En charge depuis 2008, les deux ATER mis à la disposition de la chaire ont déployé l'un et l'autre une grande activité sur tous les plans ; leur engagement à tous deux étant venu à échéance à l'automne 2010, M. Damien Aubriet a dû réintégrer, pour quelque temps au moins, l'enseignement secondaire dans son lycée de l'académie d'Orléans-Tours – tout en recevant une charge d'enseignement en histoire ancienne à l'université de Paris IV-Sorbonne, tandis que M. Adrian Robu, après prolongement de son séjour à Paris jusqu'à la fin de l'année civile 2010, devrait pouvoir, dès 2011, être mis au bénéfice d'un programme de recherche sur le Pont-Euxin à l'Institut d'archéologie à Bucarest. Notons ici que tant D. Aubriet que A. Robu ont été qualifiés par le CNU pour un poste de maître de conférence ; au printemps 2010, ils ont été auditionnés et évalués chacun de manière très positive auprès de diverses universités (le premier à Orléans et Paris IV, le second à Aix-Marseille et Poitiers).

Damien Aubriet

Dans le cadre des activités de la chaire, M. Damien Aubriet a travaillé à l'indexation du *Bulletin Épigraphique* 2002-2008, vol. 1, auteurs et publications, à paraître sous la direction de MM. Laurent Dubois et Denis Rousset, directeurs d'étude à l'EPHE, IV^e section. Il a participé en auditeur à de nombreux colloques à Paris, Bordeaux, Montargis, Arras, Tours, et il a surtout présenté les exposés suivants :

– « Les paysages de l'eau dans la campagne de Mylasa à l'époque hellénistique », au 135^e Congrès, CTHS, consacré aux *Paysages* organisé par l'université de Neuchâtel, faculté des lettres et sciences humaines, 5-10 avril 2010 ;

– « Olympichos et le sanctuaire de Zeus à Labraunda (Carie) : autour de quelques documents épigraphiques », au colloque international sur *Entités locales et pouvoir central, la cité dominée dans l'Orient hellénistique*, à l'université Nancy 2, 3-5 juin ;

– « De l'hellénisation de l'Asie Mineure : à propos du sanctuaire de Zeus à Labraunda », Brive, Association franco-hellénique de Corrèze, 21 novembre 2009 ;

– « De l'identité des Hécatomnides et du sanctuaire carien de Zeus à Labraunda (Carie) », séminaire de M^{me} Savalli-Lestrade, directeur d'étude à INHA-Centre Glotz, Paris, 14 janvier 2010.

Autres travaux en cours

Mise au point du texte de la thèse de doctorat sur *La cité de Mylasa* (rencontre et discussion sur ce thème avec le professeur Biagio Virgilio, invité du Collège de France, qui envisage de prendre ce travail considérable dans la collection qu'il dirige des *Studi Ellenistici*). Il a pris part, en tant que membre de la mission, aux travaux archéologiques conduits sur le site de Leptis Magna en Libye par le professeur André Laronde (université de Paris IV-Sorbonne et Institut de France) en juillet-août 2010.

Activités diverses

D. Aubriet a consacré beaucoup de temps et d'énergie, en tant que président pour l'année 2009-2010, à la bonne marche de l'Association des jeunes chercheurs du Collège de France (dite des ChADoC), organisant des visites (bibliothèque générale, observatoire de Meudon), des conférences de professeurs, une matinée d'étude (le 20 mars 2010), assurant aussi la publication des n° 1 et 2 du Bulletin de l'Association et entretenant des relations suivies avec les autorités, le corps professoral et le personnel administratif du Collège. Voir l'éditorial de *La Lettre du Collège de France* 30, 2010.

Il a œuvré enfin, au sein de l'association SEGETA, pour la mise en valeur du site gallo-romain de Sceaux-du-Gâtinais, en participation à l'organisation d'une conférence par le professeur Christian Goudineau, d'une visite guidée de ce site encore méconnu du grand public, et du montage d'un spectacle d'archéologie expérimentale sur la gladiature antique, donné le 12 septembre 2010 par l'association ACTA-LUDI ROMANI.

Publications

Aubriet D., « Les voyageurs en Carie : Philippe Le Bas et Labraunda », *Bollettino dell'Associazione IASOS DI CARIA* 16, 2010, p. 48-55.

Aubriet D., « Mylasa et l'identité carienne », in Pedersen P., Henry O. (éds.), *Between Greeks and Persians. Defining a Karian Identity under the Hekatomnids*, Halikarnassian Studies, 2010, p. 1-21.

Adrian Robu

De son côté, M. Adrian Robu a poursuivi, en bibliothèque comme sur le terrain (janvier 2009 et juin 2010), ses recherches sur l'épigraphie et l'histoire des cités de la Mégaride (Grèce centrale) à l'époque hellénistique, en vue de la confection d'un nouveau corpus commenté des inscriptions de cette région, en établissant des contacts fructueux avec les représentants des autorités archéologiques grecques et avec l'Académie de Berlin (Dr. Kl. Hallof). Plusieurs travaux en rapport avec ce thème sont en préparation. Sa thèse sur les colonies mégariennes en Sicile et dans le Pont-Euxin est maintenant sur le point de sortir aux éditions Lang (Berne), l'auteur ayant obtenu une subvention aux frais d'impression tant du Fonds national

suisse de la recherche scientifique que de la commission des publications du Collège de France.

D'autre part, il a collaboré avec le professeur pour la rédaction d'un aperçu critique des publications récentes concernant la Mégaride, à paraître dans le prochain *Bulletin épigraphique* (à l'impression). Sous la direction du professeur, il a travaillé à la mise au point de la seconde partie du *Recueil des testimonia antiquae sur Érétrie et sur l'Eubée centro-méridionale*, travail qu'il poursuivra encore durant quelques mois à Paris après la fin de son mandat au Collège.

Il a participé activement, lui aussi, à un certain nombre de rencontres scientifiques, notamment au colloque intitulé *Entités locales et pouvoir central : la cité dominée dans l'Orient hellénistique* (université Nancy 2, 3-5 juin 2010), avec une communication sur *La cité de Mégare et les Antigonides : à propos d'une magistrature mégarienne extraordinaire (le collège des six stratèges)*. Il a présenté par ailleurs, le 31 mars 2010, à l'Université de Poitiers, un exposé ayant pour titre *Histoire et institutions de Mégare aux époques hellénistique et impériale*.

Publications

Robu A., « Traditions et innovations institutionnelles : l'organisation civique de Byzance et de Chalcédoine », *Il mar Nero*, No. 7, 2007-2009, p. 124-139.

Robu A., « Les fondations mégariennes de Sicile : origine des colons et appropriation du territoire », dans les Actes de la journée doctorale *Colonies et colonisation dans les mondes grec et romain : appropriation du territoire et espaces partagés*, *Cahiers « Mondes anciens »* (à l'impression).